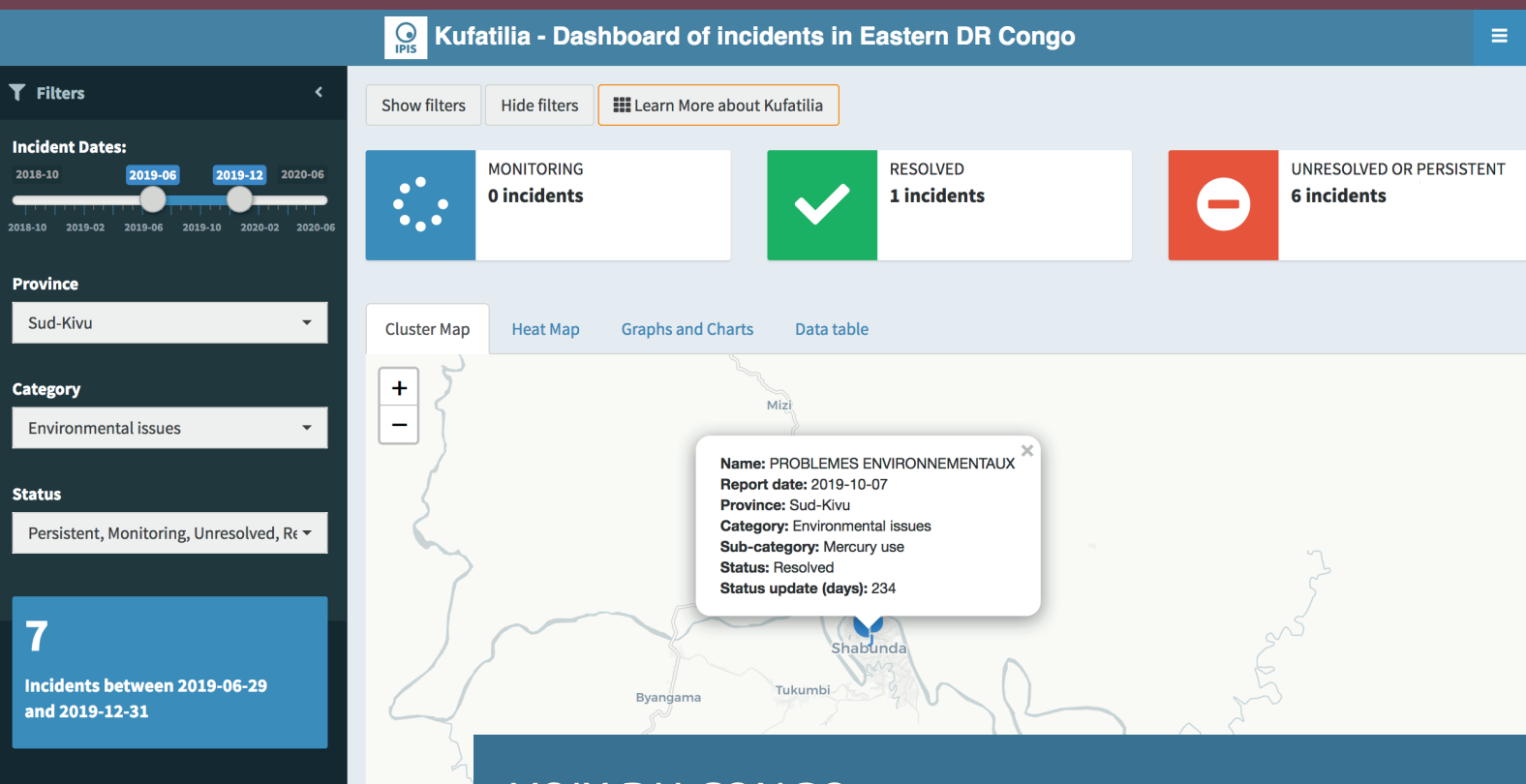




VOIX DU CONGO

Analyse des incidents dans la chaîne d'approvisionnement de l'exploitation minière artisanale dans le territoire de Shabunda (Sud-Kivu)



ACADHOSHA
asbl



ÉDITORIAL

Analyse des incidents dans la chaîne d'approvisionnement de l'exploitation minière artisanale dans le territoire de Shabunda (Sud-Kivu)

Bukavu/Anvers, Mai 2020

Auteur : Blaise BUBALA, Directeur National de l'ONG ACADHOSHA (Action des Chrétiens Activistes des Droits de l'Homme à Shabunda), Sud-Kivu, République Démocratique du Congo.

Contact : ACADHOSHA asbl

Téléphone : +243975037727/+243824118178

E-mail : blaise.bubala2014@gmail.com,

121 bis, Avenue Patrice Emery LUMUMBA, Commune d'Iubanda, ville de Bukavu, SK-RDC

En coopération avec IPIS

Alexandre Jaillon, Reasercher and GIS manager, alexandre.jaillon@ipisresearch.be

ACADHOSHA (Action des Chrétiens Activistes des Droits de l'Homme à Shabunda) est une Association Sans But Lucratif de droit congolais qui milite pour la promotion des droits de l'Homme, la justice et la gestion durable des ressources naturelles comme véritables sources d'amélioration des conditions de vie des communautés locales et peuples autochtones.

L'International Peace Information Service (IPIS) est un institut de recherche indépendant qui fournit aux acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux des informations et des analyses pour bâtir une paix et un développement durables en Afrique subsaharienne. La recherche s'articule autour de quatre programmes : les ressources naturelles, les entreprises et les droits humains, le commerce d'armes et la sécurité, ainsi que la cartographie des conflits.

IPIS soutient des organisations non gouvernementales dans l'est de la République Démocratique du Congo et fournit le support et la plateforme pour diffuser leurs résultats de recherche, dans le cadre d'un projet intitulé *Voix du Congo*.

Les opinions et les faits rapportés dans ces rapports ne reflètent **en aucun cas la recherche ou les points de vue d'IPIS, mais donnent un aperçu de la manière dont les organisations de la société civile en RDC travaillent et analysent les problèmes et les réalités auxquels elles sont confrontées.**

D/2020/4320/7

Layout : Sakado

Coverphoto : Capture d'écran du tableau de bord de suivi des incidents signalés sur Kufatilia présentant les 7 incidents liés aux problèmes environnementaux signalés dans la province du Sud-Kivu entre le 29 juin 2019 et le 31 décembre 2019, dont l'incident à Shabunda.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne



TABLE OF CONTENTS

ÉDITORIAL	2
LISTE DES ACRONYMES	4
1. PRESENTATION DE L'ONG ACADHOSHA	5
2. INTRODUCTION	6
3. CONTEXTE DE L'ANALYSE DES INCIDENTS.....	7
4. METHODOLOGIE.....	8
4.1. Qualification des sites miniers à Shabunda	9
5. CAUSE DES INCIDENTS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE L'EXPLOITATION MINIÈRES ARTISANALE EN TERRITOIRE DE SHABUNDA.....	12
5.1. La Présence des groupes armés	12
5.2. L'enclavement	13
5.3. L'absence de l'autorité de l'Etat dans certaines zones.....	13
5.4. L'absence de formalisation du secteur minier artisanal.....	14
6. INCIDENTS SIGNALES ET SUIVIS DANS LES SITES MINIERS DE SHABUNDA : JUILLET-DECEMBRE 2019	15
6.1. Type d'incidents suivis de juillet à Décembre 2019	15
6.2. Problème environnemental, usage du mercure	15
6.3. Corruption ou fraude	17
6.4. Travail des enfants.....	18
6.5. Abus de pouvoir	20
6.6. Violences ou viol.....	20
6.7. Barrière illégale / Taxation illégale	21
6.8. Accident / Usage d'explosifs.....	22
7. DISCUSSION	23
8. CONCLUSION.....	24
9. RECOMMANDATIONS.....	25
10. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	27

LISTE DES ACRONYMES

ACADHOSHA : Action des Chrétiens Activistes des Droits de l'Homme à SHABUNDA

ASBL : Association Sans But Lucratif

BGR : Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe

BIT : Bureau International du Travail

BSP : BetterSourcing Program

CAMI : Cadastre Minier

CIRGL : Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs

CPS : Comité Provincial de Suivi des activités minières dans la province du Sud-Kivu

DGM : Direction Générale des Migrations

EPRM : European Partnership for Responsible Minerals

FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo

FC : Franc Congolais

IPIS : International Peace Information Service

ITRI : International Tin Research Institute

iTSCi : ITRI Tin Supply Chain Initiative

KG : Kilo Gramme

MRC : Mécanisme Régional de Certification

MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PNC : Police Nationale Congolaise

RDC : République Démocratique du Congo

RM : Raia Mutomboki

SAEMAPE : Service d'Assistance et d'Encadrement de la Mine Artisanale et à Petite Echelle

SIO : Suivi des Incident de l'Or

ZE : Zone d'Exploitation Artisanale

1. PRESENTATION DE L'ONG ACADHOSHA

ACADHOSHA est une association sans but lucratif créée en 2001 qui a pour **mission de promouvoir les droits de l'Homme, la justice et la gestion durable des ressources naturelles comme véritables sources d'amélioration des conditions de vie des communautés locales et peuples autochtones.**

Cette organisation est enregistrée au niveau du Ministère de la Justice (F92/12.281), du Ministère des Droits Humains (1015/CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/2009) et du Ministère de l'Environnement (279/RILU/155BIJ/CAB/MDH/09).

ACADHOSHA asbl est dotée depuis le 19 mai 2011 du Statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies.

ACADHOSHA intervient dans les domaines suivants :

1. Droits de l'homme, Justice, Aide Légale, protection humanitaire, Lutte Contre la Torture et lutte contre l'impunité ;
2. Environnement, Ressources Naturelles et Développement Durable ;
3. Démocratie, transparence et redevabilité ;
4. Sécurité, stabilisation et construction de la paix,
5. Plaidoyer, sensibilisation et Lobbying en faveur des droits humains ;
6. Renforcement institutionnel.

A travers ses approches d'intervention, l'organisation s'implique activement dans la gouvernance des ressources naturelles avec un focus sur le secteur minier et des hydrocarbures en observant la gouvernance des industries extractives et leur incidence sur la violation des droits des communautés et le secteur minier artisanal à travers des actions de recherche par l'approche « Recherche-Action-Participative », le Monitoring des violations des droits humains et des incidents entachant la chaîne d'approvisionnement, l'accompagnement des victimes et la gouvernance locale.

A travers cet article, ACADHOSHA souhaite contribuer au suivi des incidents liés aux chaînes d'approvisionnement en minerais dans le territoire de Shabunda, afin de susciter l'attention de l'opinion internationale sur l'ampleur de ces incidents et proposer des solutions en vue d'améliorer les conditions d'extraction de ces minerais. Le suivi des incidents liés à l'exploitation des minerais permettra de renforcer la contribution du secteur artisanal à l'amélioration des conditions de vies des communautés et au développement de la province et du pays.

2. INTRODUCTION

L'Afrique Subsaharienne en générale et la RDC en particulier regorgent d'immense ressources naturelles, cependant les conditions de vie de la plupart des citoyens restent déplorables à cause d'une distribution inéquitable des revenus provenant de ces ressources. Le secteur minier artisanal en RDC et particulièrement au Kivu occupe une place importante au sein des communautés comme source de revenus avec une main d'œuvre importante de la population affectée à cette activité de la vie. L'Est de la RDC a été le théâtre de conflits armés dont l'exploitation artisanale des minerais a été l'un des enjeux. Aujourd'hui, on constate la persistance de poches d'insécurité et la résistance de certains groupes armés, notamment au Sud-Kivu et dans le territoire de Shabunda qui est très enclavé.

Afin de lutter contre la prédation des groupes armés sur l'exploitation artisanale des minerais, plusieurs initiatives internationales ont vu le jour, notamment aux Etats-Unis la loi Dodd-Frank de 2010 sur les minerais des conflits¹, le Mécanisme Régional de Certification (MRC) de la CIRGL², et à partir du 1^{er} janvier 2021 le règlement de l'Union Européenne relatif aux minerais provenant de zones de conflit³.

Afin de mieux contrôler le secteur minier artisanal, l'État Congolais a également mis en œuvre une série de mesures visant à respecter les dispositions du MRC (validation et qualification des sites miniers selon les critères de la CIRGL, suivis de la traçabilité des minerais en partenariat avec iTSCI, contrôle des exportations, audits des chaînes d'approvisionnement, etc.). L'État Congolais a également renforcé le **déploiement des agents dans les sites d'exploitation minière artisanale** afin de lutter contre l'exploitation illégale, la fraude et la contrebande minière sous toutes ses formes.

La réforme du code minier de 2002 vise également à inciter les exploitants miniers artisanaux à se regrouper en coopératives, à faciliter l'institution des ZEA et l'installation des coopératives minières dans lesdites ZEA.

Entre juillet et décembre 2019, l'ONG ACADHOSHA a suivi 21 incidents signalés sur la plateforme « Kufatilia »⁴. Afin de suivre ces incidents, ACADOSHA a mis en œuvre un contact avec les autorités concernées, des actions de plaidoyer et de sensibilisation, des visites de sites miniers concernés, ainsi que des descentes sur le terrain.

1 Voir notamment : <https://www.globalwitness.org/en/archive/7801/>

2 <http://www.icglr-rinr.org/index.php/fr/mecanisme-regional-de-certification-mrc>

3 https://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/conflict-minerals-regulation/regulation-explained/index_fr.htm

4 <https://ipisresearch.be/home/conflict-mapping/maps/conflict-mapping-drc/asm-incident-tracker/>

4. METHODOLOGIE

Afin de procéder au suivi des incidents dans la chaîne d'approvisionnement de l'exploitation minière artisanale dans le territoire de Shabunda (Sud-Kivu), nous avons recouru à des entretiens avec différents acteurs intervenant dans le secteur minier artisanal (le SAEMAPE, la Division des Mines, la Police des Mines, les FARDC, le CAMI) ; les autorités locales du territoire de Shabunda (les chefs coutumiers des Chefferies de Bakisi et Wakabango 1^{er}, l'administrateur de territoire, les chefs de groupements) ; les Services techniques de territoire et les acteurs sociaux (la société civile locale ; les opérateurs économiques, les exploitants miniers artisanaux, les coopératives minières, les leaders communautaires) ; les partenaires techniques et financiers (OIM, BGR, BSP, ITRI), le Ministère provincial des Mines, de l'Environnement et des Hydrocarbures et au CPS. Pour cela, plusieurs descentes sur le terrain ont été effectuées par les équipes d'ACADHOSHA pour collecter les incidents, assurer le suivi et proposer des solutions pour arriver à les résoudre à travers le contact permanent, le plaidoyer et la sensibilisation.

Dans le cadre de cette étude, nous avons recouru également à l'exploitation documentaire des textes de lois et statistiques disponibles sur la production artisanale des minerais ainsi qu'à l'observation faite sur le terrain dans les sites miniers accessibles.

Lorsqu'un incident est rapporté sur la plateforme Kufatilia, les équipes d'ACADHOSHA mettent en place un plan de travail et réfléchissent aux stratégies devant aider à trouver la solution en entrant en contact avec différentes sources afin de s'assurer de la véracité des incidents. Par la suite, ACADHOSHA entre en contact avec différents acteurs qui peuvent faciliter une solution.

The screenshot displays the Kufatilia incident tracking interface. At the top, the title 'Pollution au mercure de la rivière Elila' is shown. To the right, a status bar indicates the date '10/07/2019', the status 'Persistant', and a severity level 'Très Urgent' (highlighted in green). Below the title, a location tag 'Province du sud kivu, territoire de shabunda, à kiziba' is visible. The description reads: 'Pollution de la rivière Elila par l'entreprise Congo Bluant Minerals.' A toolbar with various icons (location, checkmark, user, document, cloud, speech bubble, phone, bar chart, link, printer) and a search bar are present. Below the toolbar, a 'COMMENTS' section shows two entries. The first comment, dated 'WEDNESDAY, NOVEMBER 6, 2019 9:13 PM', is from 'Fabien ACADOSHA - mugandafabien5@gmail.com' and discusses a meeting with the Director General of SAEAMAP regarding legal questions and demands for the company to stop polluting the Elila river. The second comment, dated 'MONDAY, OCTOBER 14, 2019 9:38 AM', is also from 'Fabien ACADOSHA - mugandafabien5@gmail.com' and mentions a meeting with GTTM and the intention to seek the involvement of other members for advocacy regarding the decantation basins.

Capture d'écran du module de suivi des incidents sur la plateforme Kufatilia⁶.

6 Pour plus d'information, veuillez consulter la page Kufatilia sur le site d'IPIS. <https://ipisresearch.be/home/conflict-mapping/maps/conflict-mapping-drc/asm-incident-tracker/>

Afin de faire le suivi des incidents, l'ONG ACADOSHA a utilisé les moyens suivants :

- Le plaidoyer auprès des autorités ;
- Les contacts téléphoniques ;
- Les visites des sites ;
- Les contacts auprès des autorités et leaders communautaires ;
- Les descentes sur le terrain ;
- La sensibilisation et la mobilisation communautaire ;
- L'appui en frais de communication et de transport ;
- L'information sur KUFATILIA et le guide de diligence raisonnable.

Enfin, l'ONG ACADHOSHA a travaillé avec certaines organisations de la société civile membres du Groupe de Travail Thématiques mines et la société civile de Shabunda en vue de mener des actions concertées.

4.1. QUALIFICATION DES SITES MINERS À SHABUNDA

Pour rappel, le processus de qualification des sites miniers vise à assurer que la chaîne d'approvisionnement des minerais est propre. Cela signifie que l'ensemble des activités intervenant dans le transfert du minerai depuis le site d'extraction jusqu'à son incorporation dans le produit final destiné aux consommateurs est exempte de toute violation graves des droits humains (accidents, violences, travail des enfants, problèmes environnementaux, corruption, présence de barrières routières illégales...) tels que définis dans l'annexe II du Guide de l'OCDE sur l'approvisionnement responsable en minerais⁷.

Depuis le début du processus de qualification des sites miniers en RDC en 2014, le Territoire de Shabunda, étant parmi les territoires riches en minerais et autres ressources naturelles, a fait l'objet de plusieurs missions de qualification.



Photo prise au cours de la mission de qualification des sites miniers sites miniers aurifères à Shabunda en 2018.

7 Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, P14, 3^{ième} édition, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264253520-fr>, OCDE 2016

De 2016 à 2018, en territoire de Shabunda, nous avons noté que seuls 61 sites miniers ont été qualifiés et validés, selon la répartition suivante ⁸ :

N°	Axe	Nombre des sites miniers	Substances minérales	Observation
1	Sites minier Shabunda centre : Axe Matili-Mungembe-Kikamba-Mabala-Tutungulu-Mukunza	13	Or et Cassitérite et Coltan	Voir l'arrêté ministériel n°0261/CAB.MIN/MINES/01/2016 portant qualification et validation des sites miniers du territoire de Shabunda en province du Sud-Kivu dont les sites sont : Mabala, Kanyuki/Moba, Tusongembele, Lukonyola/Kanyuki, Nyambilo, Bwita, Lusase, Kabilo2, Kyendekutu, Kalwagya/kalamba, Mikunia, Lubala, Ibutu-butu.
2	Mulungu	21	Or, Cassitérite et coltan	Arrêté n°0586/CAB. MIN/MINES/01/2018 Portant Qualification et Validation des sites miniers du territoire de Shabunda dans la province du Sud-Kivu, dont les sites sont : Benzia, Mugoma, Alabu, Bugumbu, Mazombo, Mwenyewivu, Milunga, Cent Kilo, Mukamusi 1, Watunondo, Bilimpeku, Museka, Bujumbura, Migamba, D4, Nyamundipa, Wameti, Wagila, Wamisenge, Wantundu, Masezi
3	Lulingu	27	Or, cassitérite et coltan	Voir l'arrêté n°0140/CAB.MIN/MINES/01/2017 DU 24 JUILLET 2017 portant qualification et validation des sites miniers de Lulingu du territoire de Shabunda en province du Sud-Kivu (Mont Tukutu, Kasilu, Kamangungulu, camp kenge/Nkuba, Nyamitulano/kitumba, Nyitubu 2, Kanyama, Zonkusu/Mulongondima, Lubilokwa, Lobilo-Buvuye, Matumba/Wameri, Kangombe/Nkuba 2, Lutongo, G4/Nyabezi, Temps présent, Nchonka moyen, Nchonka centre, Kyamilemba, Mwangazi, Widambo, Kyezi, MayiyaBatoto, Kakumbo, Matwe, Kindikimozi, Kisasa/Kikila et Ngombi
Total		61		

Par ailleurs, il semblerait que plus de 85% des sites ne sont pas encore qualifiés et validés dans le territoire de Shabunda.

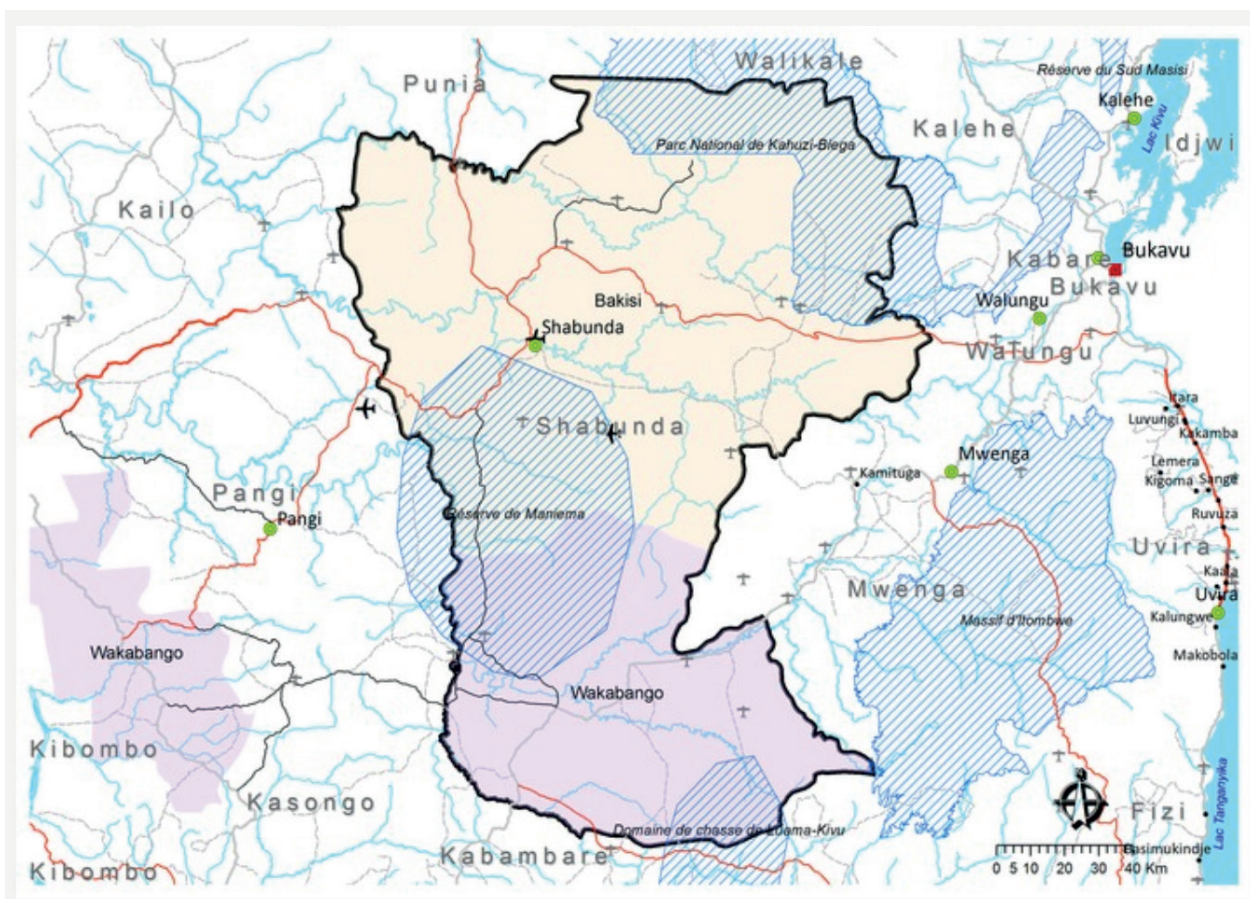
L'un des raisons principales pour la faible qualification des sites reste l'enclavement du territoire de Shabunda. L'absence de route ne favorise pas le déploiement des équipes sur le terrain, et l'étendue du territoire constitue un défi pour l'accélération du processus de qualification et de validation des sites miniers dans ce territoire.

Au Sud-Kivu, la traçabilité dans le secteur des 3Ts a connu des avancées significatives, en revanche l'exploitation aurifère reste confrontée à la fraude et à la non-maitrise des statistiques par manque de contrôle et de transparence malgré quelques initiatives mise en place par certains partenaires, dont l'ITOA (Initiative sur la Transparence de l'Or Artisanal) à Nyamurhale qui s'est soldé par un échec malgré les moyens investis⁹.

C'est dans ce contexte que l'ONG ACADHOSA a suivi 21 cas d'incidents rapportés dans le système KUFATILIA à travers le mécanisme SMS au cours de la période de juillet à Décembre 2019.

⁸ www.mines-rdc.cd,

⁹ Compte rendu de la réunion extraordinaire du CPS sur l'évaluation du projet ITOA.



Carte Administrative de Shabunda.¹⁰

¹⁰ Source : <https://www.caid.cd/index.php/donnees-par-province-administrative/province-de-sud-kivu/territoire-de-shabunda/?secteur=fiche>

5. CAUSE DES INCIDENTS DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE L'EXPLOITATION MINIERES ARTISANALE EN TERRITOIRE DE SHABUNDA

Au cours de la période de signalement et de suivi des incidents, nos analyses se sont focalisées sur les causes profondes de ces incidents qui ne cessaient d'être signalés par nos équipes de terrains, les membres des communautés et les acteurs de la société civile qui ont été formés sur le signalement des incidents via SMS.

Il est en effet important de noter que les communautés, les creuseurs artisanaux, les acteurs de la société civile et voir même certains leaders communautaires ont vite compris que ce mécanisme de suivi des incidents contribuerait à renforcer la crédibilité des minerais en provenance des sites miniers du territoire de Shabunda.

D'après nos analyses, les principales causes des incidents signalés sont : la présence des groupes armés, l'enclavement du territoire, l'absence de l'autorité de l'État dans certaines zones et l'absence de formalisation du secteur minier artisanal (absence de traçabilité, de coopératives et de ZEA).

5.1. LA PRÉSENCE DES GROUPES ARMÉS

Le territoire de Shabunda est l'un des territoires de Sud-Kivu ayant des groupes armés très actifs de plusieurs fractions de Raia Mutomboki. A ce jour l'on note encore la persistance de poches d'insécurité suite à la présence de ces groupes armés, dont les plus actifs sont, entre autre : Raia Mutomboki Ngandu qui s'est démobilisé au mois d'Avril 2020, le RM Sharlekin (Baliga), RM Wemba, RM Billy, RM Maheshe (axe Kigulube), RM Makonga (Baliga), RM Kikuni juriste (axe Lulingu), RM Sisawa (axe Tshonka), Raia Mutomboki BOZI, RM Donat, RM Ndarumanga, RM Mabala, RM Mbale et RM Mwilo.

Au cours de la période de juillet à Décembre 2019, l'ONG ACADHOSHA a documenté sur 21 incidents rapportés et suivis en territoire de Shabunda, 10 incidents perpétrés par les Raia Mutomboki qui se sont livrés à des actes de pillage, d'extorsion des biens, de viol et violences sexuelles, de travaux forcés pour creuser des minerais, d'incursion, et dont les plus actifs ont été : RM Bozi, RM Mbale, RM Mwilo, RM Ndarumanga et RM Maheshe¹¹.

Les RM constituent un défi en ce qui concerne la sécurité et le bien être des communautés car il s'agit d'un groupe armé originaire d'une zone rurale mais qui a réussi à franchir les frontières techniques et au fil du temps est devenu un mouvement militaire puissant en relation étroite avec les tendances nationales et régionales. La faiblesse de l'Etat a encouragé les hommes forts locaux, chefs coutumiers, mais aussi de plus en plus les hommes politiques nationaux à soutenir les groupes afin d'accroître leur influence politique. Toutefois, ces groupes armés développent souvent leurs propres dynamiques et intérêts en se détachant des forces qui leur ont donné naissance et dont les membres se dispute de plus en plus le pouvoir local en s'ingérant dans la résolution et la surveillance des conflits locaux et l'occupation des zones minières, d'où une multiplication des affrontements directs avec l'armée congolaise.¹²

11 Rapport Final du projet de signalement et de suivis des incidents dans les chaînes d'approvisionnement artisanales à l'Est de la République Démocratique du Congo : E. Gobbers, A. Jaillon and G. Kamundala, Transparency and Formalization of Gold Supply Chains in eastern Congo, IPIS, Antwerp, April 2020, disponible à l'adresse suivante : <https://ipisresearch.be/publication/transparency-formalization-gold-supply-chains-eastern-dr-congo/>

12 John Ryle, Les Raia Mutomboki Déficience du Processus de Paix en RDC et Naissance d'une Franchise Armée, Institut de la vallée du Rift, Londres, 2013, pp 41-44.

Cette présence des groupes armés influe négativement sur le processus d'institution des ZEA qui connaît une lenteur considérable car chaque clan s'identifie à sa colline, d'où persistance des conflits entre coopératives qui n'existent que de noms et qui ne répondent pas aux exigences de l'acte uniforme de l'OHADA.

5.2. L'ENCLAVEMENT

Le territoire de Shabunda est le seul qui n'est pas relié à son chef lieu par voie terrestre, seul les avions permettent son ralliement et facilitent les activités commerciales ce qui entraîne une hausse importante des prix. Ainsi, un sac de ciment coûte 11 à 14\$ à Bukavu mais près de 80\$ à Shabunda.

5.3. L'ABSENCE DE L'AUTORITÉ DE L'ETAT DANS CERTAINES ZONES

Le territoire de Shabunda est étendu sur une superficie 25 216 Km² avec une faible affectation des éléments des FARDC et de la Police Nationale Congolaise (PNC) en vue d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Plusieurs zones échappent à leur contrôle permettant ainsi aux RM de faire la loi en se comportant en maître absolu.

Même certains endroits contrôlés par les FARDC et les éléments de la PNC sont en proie à des incursions sporadiques des RM et en même temps, les FARDC mènent parfois des opérations pour traquer ces hors-la-loi en vue d'assurer la sécurité des populations et leurs biens.

Etant dans une zone riche en ressources naturelles, nous avons observé au cours de cette période, que certains éléments des FARDC suite à leur éloignement des autorités, se livrent également à des trafics miniers de manière officieuse en collaboration avec certains Chef de Puits afin de partager la production en y investissant des moyens ou en garantissant la sécurité contre rémunération ou bien en érigeant des barrières illégales sur les routes.

Dans le seul groupement de Bamuguba sud, 15 barrières payantes ont été érigées par les FARDC et dont le droit de passage varie selon l'intérêt économique de chaque zone.¹³

Dans le cadre de ce projet de suivi des incidents, les équipes de l'ONG ACADHOSHA ont identifié au cours de cette période quatre incidents liés à des barrières illégales érigées par les éléments de la PNC et des FARDC où il se fait percevoir illégalement de l'argent et des fouilles systématiques dans le but de contrôler les minerais, souvent accompagnée de pratiques de violations des droits humains. En plus, une pratique de taxe illégale de Chef de puits étouffe les opérateurs du secteur minier artisanal.¹⁴ Dans ces barrières, on note de nombreuses violations des droits humains, notamment coups et blessures, arrestations arbitraires, séquestrations, etc.

Alors que la loi interdit et classe les militaires parmi les personnes non éligibles dans le secteur, nous observons à certains endroits et surtout dans les zones difficilement accessibles l'immixtion de certains éléments des FARDC dans les activités minières, soit en tant que détenteurs de puits ou bien même en tant qu'opérateurs miniers.

A cela s'ajoute le faible déploiement des Agents des services techniques, tels que le SAEMAPE ou le service des mines. Le présent rapport vise à susciter l'intérêt à accorder à la question minière en territoire de Shabunda où il y a insuffisance des agents des services étatiques pour accompagner les artisans miniers et éviter que la fraude soit observée.

13 Cartographie "des barrières payantes" au Sud-Kivu, actualisation du Cluster Protection 2019.

14 Rapport interne de suivi des incidents, ACADHOSHA, décembre 2019 (IPIS, non publié).

Au-delà de cette observation, il y a également un défi lié au recrutement des agents devant aider ce service qui ont un niveau scolaire limité d'où l'absence des informations fiables et enfin, le manque de salaire ce qui démotive ces agents locaux qui souvent ne sont pas reconnus par l'Etat.

5.4. L'ABSENCE DE FORMALISATION DU SECTEUR MINIER ARTISANAL

Il y a un manque de connaissances et d'informations de certains acteurs locaux et opérateurs miniers locaux sur les instruments nationaux, régionaux et internationaux garantissant la traçabilité des ressources naturelles.

La plupart des creuseurs ne sont pas organisés en coopératives comme ils devraient l'être. Au cours de nos recherches, nous avons recensé 36 coopératives minières qui sont actives et opérationnelles en territoires de Shabunda opérants dans différents axes.¹⁵ Mais ces coopératives ne sont pas conformes à l'acte uniforme de l'OHADA.

Bien souvent, elles n'existent que de noms et possèdent des capacités opérationnelles limitées. De nombreuses coopératives sont tenues par des hommes politiques ou leaders communautaires et sont devenues des instruments d'asphyxie des creuseurs locaux.

Enfin, sur tout le territoire de Shabunda, on ne compte que 3 ZEA, dont une dans Wakabango à proximité du périmètre de ReGAL à Ngoy et les deux autres dans le groupement de Bamuguba Nord en chefferie de Bakisi.

15 "Données rendus disponibles par l'Antenne minière de Shabunda et de la synergie des Coopératives minière de Shabunda"

6. INCIDENTS SIGNALES ET SUIVIS DANS LES SITES MINIERES DE SHABUNDA : JUILLET-DECEMBRE 2019

Au cours de cette période sous examen, l'analyse de l'ONG ACADHOSHA porte sur un total de 21 incidents signalés et suivis.

Les incidents ont été signalés par SMS via la plateforme Kufatilia. Sur cette plateforme, ACADHOSHA a effectué un travail de vérification et de suivis de ces incidents auprès des autorités locales.

6.1. TYPE D'INCIDENTS SUIVIS DE JUILLET À DÉCEMBRE 2019¹⁶

Types d'incidents	Nombre d'incidents	Auteurs	Statuts
Problème environnemental, usage du mercure	1	Congo Bluent Mining/Coopératives	Non résolu
Corruption ou fraude	2	FARDC	Résolu
Abus de pouvoir	1	FARDC	Résolu
Travail des enfants	3	Coopérative, Raia Mutomboki, Chef de puits.	Résolu
Violences ou vol	9	Agent de l'Etat/DGM, FARDC, Raia Mutomboki	Résolus 1 non résolu.
Barrière illégale /taxation illégale	4	FARDC, PNC et FARDC, Raia Mutomboki	Résolu
Accident /Usage des explosifs	1	PDG (Défendeur des puits)	Résolu

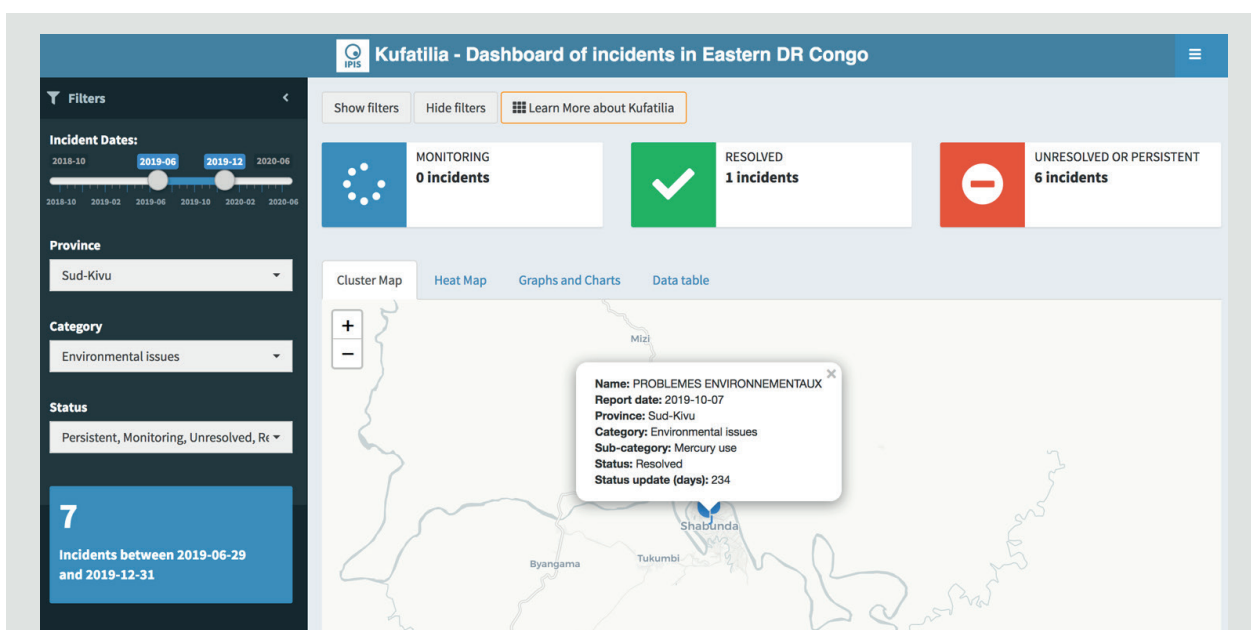
6.2. PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL, USAGE DU MERCURE

Cet incident s'est produit en chefferie de Wakabango 1^{er} dans le village de Kiziba et a été signalé dans le système kufatilia par SMS le 07/10/2019. Il s'agit d'une exploitation minière artisanale avec drague qui a créé une confusion car une entreprise minière dénommée « Congo Bluent Minerals », opérée par des chinois, a signé un contrat avec la COOPERATIVE MINIERE DE BITAMBI II (COMIBI) ayant son siège social à KizibaMubulungu dans la chefferie de WAKABANGU 1^{er} en territoire de Shabunda pour une exploitation minière de l'or dans la rivière Elila à Kiziba dans la chefferie de Wakabango depuis février 2019 en utilisant des dragues et se muant à une exploitation minière semi industrielle.

Capture d'écran du tableau de bord de suivi des incidents signalés sur Kufatilia présentant les 7 incidents liés aux problèmes environnementaux signalés dans la province du Sud-Kivu entre le 29 juin 2019 et le 31 décembre 2019, dont l'incident à Shabunda.¹⁷

¹⁶ Rapport interne de suivi des incidents, ACADHOSHA, décembre 2019 (IPIS, non publié).

¹⁷ Ce tableau de bord est accessible publiquement sur le site d'IPIS à l'adresse suivante : <https://ipisresearch.be/home/conflict-mapping/maps/conflict-mapping-drc/asm-incident-tracker/>



Capture d'écran du tableau de bord interactif et publique de suivi des incidents, disponible sur le site d'IPIS.¹⁸

En plus de cela, au mois de Septembre 2019, le SAEMAPE (Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle) a signé un autre contrat avec la même coopérative pour l'encadrement des exploitants artisanaux avec couverture du contrat de collaboration signé avec CONGO BLUEANT MINERALS.



Photo prise en date du 8/10/2019 à Kitumba-Kiziba où une drague robot exploite de l'Or dans la rivière Elila à Kitongo.



Photo prise à Kiziba en date du 8/10/2019 où plusieurs hectares des arbres sont coupés sans reboisement.

Une visite sur le terrain a permis de constater que cette exploitation a causé de nombreux dégâts, notamment la destruction de l'environnement et du couvert végétal, la pollution des eaux en utilisant le mercure sans prévoir des bassins de décantation, la non indemnisation des communautés locales et surtout la non signature d'un cahier des charges avec les communautés locales¹⁹.

Au cours d'une mission conjointe Gouvernement-Société Civile-entreprise CONGO BLUEANT MINERALS-Services techniques (SAEMAPE, CAMI, et Division des Mines) en octobre 2019, il a été constaté une destruction importante de l'environnement dans le cadre des activités de l'exploitation mécanisée, sans aucune mesure d'atténuation mise à la disposition par l'entreprise et la coopérative, alors qu'il y a une importante utilisation des produits chimiques fortement toxiques, tels que le mercure.

Aucune stratégie d'hygiène, santé et sécurité au travail n'a été mise en place par l'entreprise dans l'exécution de ses activités, alors que l'entreprise stocke d'énormes quantités d'hydrocarbures sur le site. Ainsi les rivières Elila et Ulindi sont devenues les deux réservoirs de ces produits chimiques utilisés, en

¹⁸ <https://ipisresearch.be/home/conflict-mapping/maps/conflict-mapping-drc/asm-incident-tracker/>

¹⁹ Rapport de suivi des incidents ACADHOSHA 2019

violation de l'Article 42 du Code minier. Sur l'usage de mercure, au cours de l'entretien avec l'équipe, les agents de la mine et de l'entreprise contactés ont confirmé l'utilisation de mercure par cette entreprise pour traiter l'or et qu'aucun bassin de décantation n'a été aménagé par l'entreprise pour éviter que les eaux ne soient souillées. Des témoignages communautaires ont fait état de morts de poissons et la fuite des crocodiles de leurs milieux naturels. Ces incidents ont occasionné une attaque dans la nuit du 24 au 25 novembre 2019 qui avait causé la mort d'hommes, dont un militaire FARDC et 3 sujets chinois enlevés par les Rai Mutomboki qui exigeaient une rançon pour leur libération.

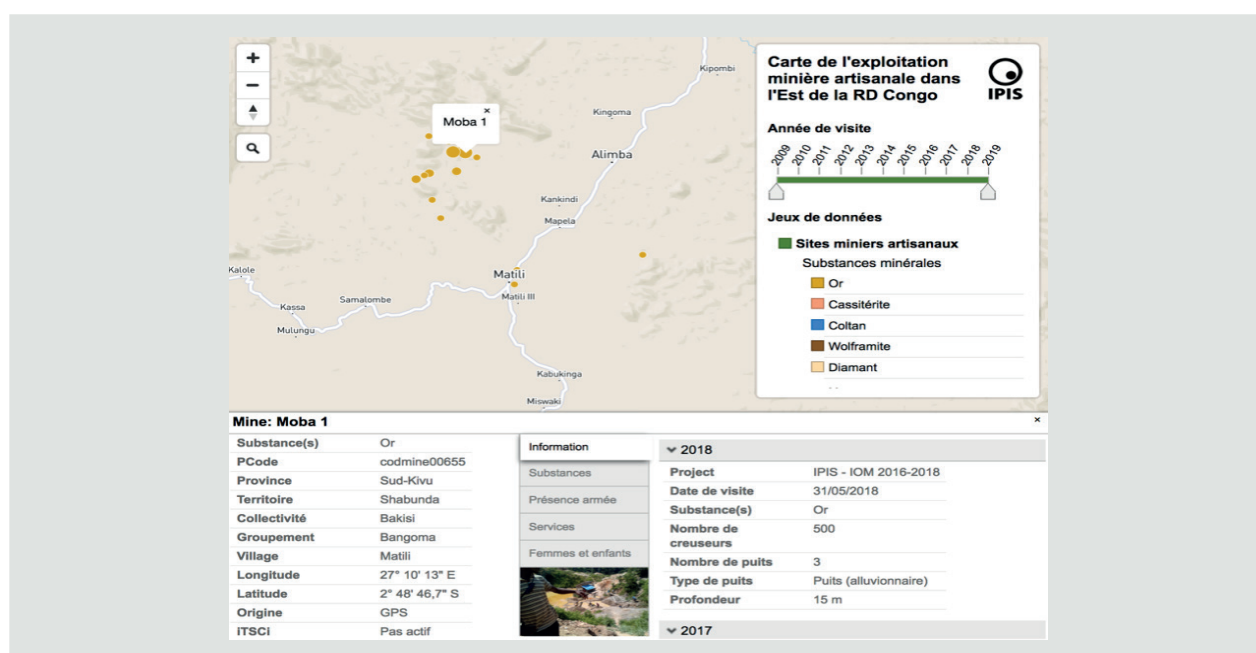
Jusqu'à ce jour, aucune indemnisation n'a été faite en faveurs de la communauté et l'exploitation minière par drague continue ainsi que l'utilisation du mercure.

6.3. CORRUPTION OU FRAUDE :

Au cours de cette période, deux incidents en lien avec la corruption ou la fraude ont été signalés dans la plateforme Kufatilia. En date du 20/9/2019 un incident signalé à Lubila en territoire de Shabunda sur la taxation illégale instituée par les éléments des FARDC où chaque chef de puits payait mensuellement un montant de 80000 Francs Congolais. Un autre incident est celui du 14 juin 2019 qui se déroulait dans le site minier de Moba à Matili en territoire de Shabunda, où les éléments des FARDC et de la PNC ont institué une taxe dite « PDG » (Président Délégué Général) où chaque creuseur payait une somme de 8000 Francs Congolais. Ces incidents ont été rapportés dans le système et suivi par l'ONG CADHOSHA.

L'ONG ACADHOSHA a mené le suivi concernant ces deux incidents qui ont été résolus. En ce qui concerne l'incident de Lubila, nous avons travaillé au sein de l'ONG ACADHOSHA avec la Direction d'Encadrement Agricole (DEAGRI), qui en même temps au sein de FARDC a été confiée la mission de s'occuper du secteur minier de FARDC, le SAEMAPE et la société civile locale pour résoudre cet incident. Dans ce suivi, ACADHOSHA a salué l'implication du DEAGRI qui a joué un grand rôle jusqu'à convaincre le commandant régiment qui à son tour a décidé de mettre fin à cette pratique.

Pour ce qui est de l'incident de Moba à Matili, il a été également résolu, et ici il a été salué l'implication du Chef de poste et des commandants des unités des FARDC et PNC sur place qui, au cours d'une réunion des parties prenantes, ont ordonné de supprimer définitivement la taxe qui n'a aucun fondement légal.



Capture d'écran de la carte interactive d'IPIS²⁰ présentant le site de Moba.

20 <https://ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v6/#/-2.883958578760698/27.224872112265075/11/4/1/>

L'ONG ACADHOSHA a amorcé des actions pour mettre fin à ces pratiques qui entachent la chaîne d'approvisionnement en menant un travail de plaidoyer auprès des autorités locales et des descentes sur le terrain en date du 28 août 2019 où une rencontre avec le Chef de Poste, les commandants de la PNC et FARDC, le délégué de SEAMAPE, les acteurs locaux, la société civile et le délégué de la Division des mines a eu lieu à Matili centre en vue de statuer sur la présence de ladite taxe illégale et séance tenante, après une sensibilisation sur l'importance de rendre la chaîne propre, il a été décidé de supprimer ladite taxe ce qui a été un soulagement pour la population locale.

Cette activité a permis de redorer l'image des forces de sécurité localement. Pour ce qui est de l'incident de Lubila et suite à une accessibilité difficile dans la zone, ACADHOSHA a travaillé avec le DEAGRI et un capitaine des FARDC pour faciliter les discussions avec les acteurs locaux de la société civile, du SEAMAPE et l'animateur de terrain d'ACADHOSHA, ce qui a abouti à la suppression de la pratique depuis le 5 Novembre 2019.



Photo prise à Matili en date du 28/8/2019 au sortir de la séance de travail avec le chef de poste et les différentes couches sociales à Matili centre dans le cadre de la sensibilisation sur Kufatilia et le plaidoyer pour résoudre l'incident de Moba dans Matili.

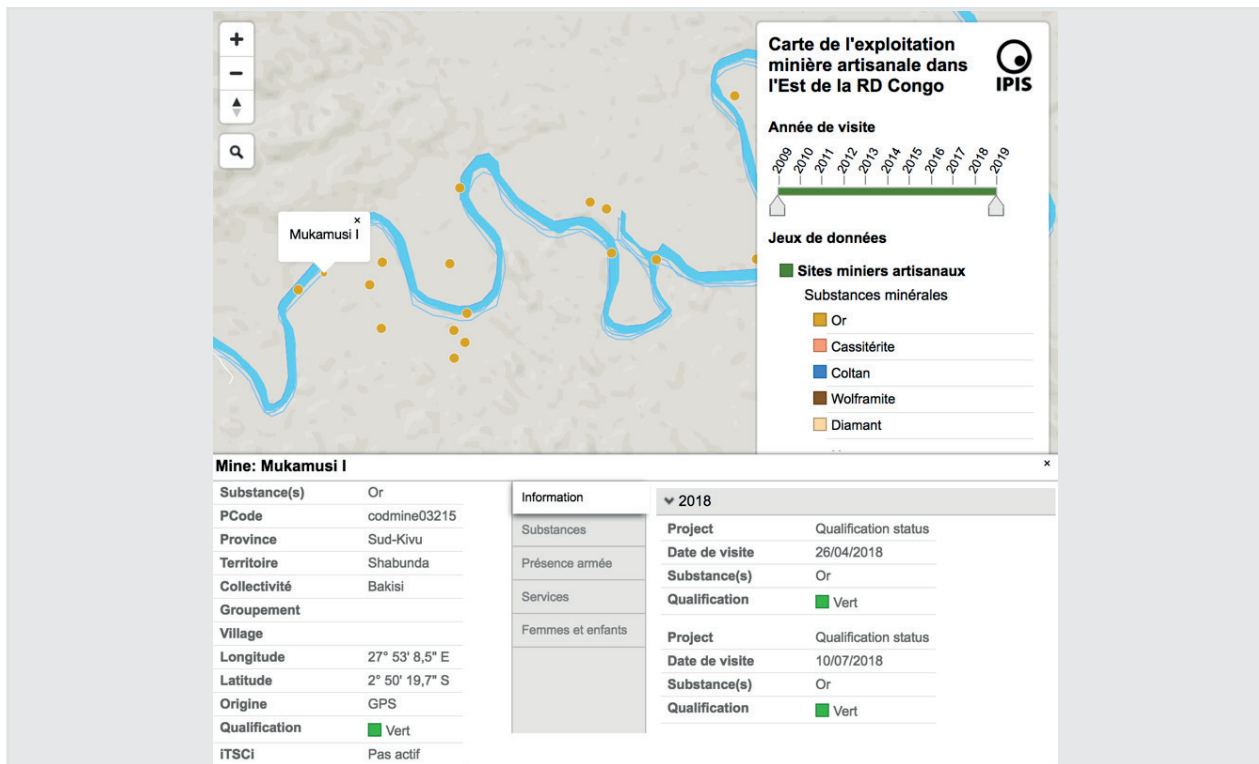
Sous forme de contact direct ou de la mission de plaidoyer, ACADHOSHA a misé sur les relations individuelles des autorités et l'importance des uns et des autres à s'impliquer pour rendre la chaîne propre.

Ces deux incidents ont été résolus mais, l'épineuse question de la pratique de la corruption demeure par le fait de l'absence de l'autorité de l'Etat et de la faible motivation en termes de salaires ou solde militaires pour faciliter à ce que certaines décisions soient scrupuleusement respectées. Certaines pratiques sont érigées par suite de l'ignorance et d'autres ont perduré et se sont mué de facto en droit alors que ce sont des antivaleurs à combattre sous toutes leurs formes.

6.4. TRAVAIL DES ENFANTS

En date du 23 août 2019 un incident a été signalé à Mukamusi où 30 enfants, tous garçons, dont l'âge varie entre 11 et 16 ans, ont été utilisés dans le site minier pour transporter les sables, matériels d'installation du site et utiliser dans les puits par les responsables du site minier (dits PDG).

L'ONG ACADHOSHA a travaillé à travers son agent de terrain avec le SEAMAPE et le DEAGRI pour résoudre cet incident car le site venait d'être qualifié vert en 2018 au cours d'une mission conjointe de qualification et validation des sites miniers. L'incident a été résolu car d'abord 22 enfants sont sortis sous la supervision du SAEMAPE localement depuis le 26 Août 2019 et le 6 Septembre 2019 les 8 autres ont définitivement quitté le site.



Capture d'écran de la carte interactive d'IPIS²¹

Un autre incident a été signalé le 31 octobre 2019 dans le site minier de NZOSE où 4 enfants dont l'âge varie entre 11-14 ans, tous garçons ont aussi été utilisés par le chef de puits pour faire le lavage de l'Or avec le mercure. Après implication de l'ACADHOSHA à travers son agent de terrain, du SAEMAPE et du service du DEAGRI au sein des FARDC, ces enfants ont été retirés du site minier en date du 24 Novembre 2019 et ils ont été réunifiés dans leurs milieux respectifs par l'Animateur de l'ACADHOSHA.

Le chef de puits a également remis un montant de 250\$ pour faciliter aux enfants de s'acheter des fournitures scolaires en raison de 62.5\$ par enfant. En date du 3 novembre 2019 un autre incident a été signalé, toujours sur le site de Nzose, où 6 enfants ont été utilisés pour faire usage des motopompes dans les puits sous les ordres des Chefs des puits ce qui a fait l'objet d'un signalement auprès du SEAMAPE. Une délégation conjointe (ACADOSHA et autorités locales) a rencontré le chef de puits et ces enfants ont été retirés de ce site en date du 4 novembre 2019.

Nous avons focalisé notre attention dans la lutte contre ces incidents, car le travail des enfants figure parmi les incidents qui entachent la chaîne de traçabilité, tel qu'interdit par les instruments nationaux et internationaux. Nos interventions pour la résolution de ces incidents se sont appuyées sur la Convention N°182 du BIT de 1999 sur « Les Pires Formes de Travail des Enfants » qui définit à son article 3 « les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. »²²

Les équipes d'ACADHOSHA avec l'implication des services comme le SAEMAPE et les services des mines ainsi que la Société Civile, ont travaillé à la résolution de ces incidents car les chefs des puits ont été rencontrés à Nzose, les parents ont été sensibilisés par les Animateurs de terrains de l'ACADHOSHA sur les droits de l'enfant, les personnes éligibles dans le site selon les prescriptions des instruments juridiques nationaux et internationaux pour qu'ils s'impliquent et s'impose à faire retourner les enfants à l'école. Nous avons réussi à faire sortir tous ces enfants qui sont retournés à l'école et cela aussi grâce au programme entamé de la gratuité de l'enseignement primaire.

21 <https://ipisresearch.be/mapping/webmapping/drcongo/v6/#-2.8473680262369356/27.908677271718943/13.047717293771951/4/1/>

22 BIT Convention sur Les Pires Formes de Travail des Enfants, 1999 (N° 182),

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire car il faut former, informer et vulgariser les communautés sur les droits des enfants et les instruments juridiques y afférents et en plus de cela, nous avons estimé qu'il est important de mettre en place des cadres d'échanges communautaires sur les incidents liés à la présence des enfants dans les sites miniers afin de renforcer cette surveillance.

6.5. ABUS DE POUVOIR

Un incident d'abus de pouvoir avec utilisation de la violence a été signalé dans la plateforme Kufatilia le 14 juin 2019 dans la localité de Kamulila en entrant vers le site de Mukamusi. Les FARDC qui sont censés sécuriser les populations auraient collecté une somme de 2000 Francs Congolais par creuseurs pour permettre l'accès au site.

Dans le cas où le creuseur n'avait pas cette somme, l'accès au site lui était interdit et en cas de discussion des actes de coups et blessures ont été rapportés. Cet incident est favorisé par l'enclavement du territoire et l'absence de l'autorité de l'Etat.

L'incident a été résolu suite à l'implication du SEAMAPE, le Service des mines local, l'unité du DEAGRI, les acteurs de la société civile et ACADHOSHA. A travers des échanges sur les incidents à Kamulila entre les différents partenaires en date du 31 Août 2019 suivis par un contact téléphonique dans le courant du mois de septembre avec le commandant du Régiment concerné, nous avons pu mettre fin à cette pratique ternissant l'image des forces de sécurité. Il a été vite compris que cette pratique jouait en défaveur de l'assainissement du climat des affaires minières dans la contrée et contribuerait à souiller les minerais en provenance de Shabunda²³.



les équipes d'ACADOSHA effectuent un travail de suivis par téléphone des incidents rapportés sur la plateforme Kufatilia.

6.6. VIOLENCES OU VIOL

Au cours de la période de juillet à décembre 2019, 9 incidents liés aux violences et viols ont été signalés dans la plateforme Kufatilia et suivis par l'ONG ACADHOSHA en territoire de SHABUNDA²⁴.

Ces incidents ont eu lieu principalement suite aux affrontements entre les FARDC et les RM, ou bien lors d'incursions sporadiques des éléments RM sur certains sites miniers.

Les incidents suivants ont été rapportés :

²³ Résultat de l'enquête.

²⁴ Rapport final ACADHOSHA sur le Suivi de l'incident en territoire de Shabunda 2019.

- A Nkulu : suite à l'incursion des RM en date du 17 juillet 2019 qui ont investi le site minier de Kabanyama et Kalinsingu, les creuseurs ont été victimes de coups et blessures et 30 personnes emportés pour transporter les biens pillés.
- A Kigulube : en date du 14 juin 2019, une femme a été trouvée morte dans un hôtel de Kigulube où elle avait passé nuit et son colis d'or emporté. Un Agent de la DGM a été accusé par le gérant de l'hôtel qui a conté que la femme avait passé la nuit avec lui. La justice s'est saisie de l'affaire et l'agent a été mis aux arrêts. Sa culpabilité a été confirmée par la famille de la défunte car l'agent de la DGM incriminé aurait proposé un montant de 10 000\$ pour arranger l'affaire à l'amiable.
- A Byangama: les sites miniers de Kinankindo et Tchankinda ont été investi par les RM en date du 27 mai 2019 et signalé dans le système Kufatilia. Ils auraient commencé à utiliser les creuseurs pour exploiter les minerais en leur faveur. Suite aux affrontements avec les FARDC venus les chasser, 4 personnes ont trouvé la mort et plusieurs biens de valeurs ont été emporté.
- A Byangama : en date du 5 mai 2019, et signalé en juin 2019 dans le système Kufatilia, le site minier de Chambo a été attaqué par les éléments RM qui se sont livrés au pillage. Au moins 12 personnes ont été emportées en brousse pour transporter les butins et 12 femmes ont été violées au cours de cette incursion.
- Le 28 octobre 2019, le site minier de « Parking » a été investi par les éléments RM, 12 personnes ont été torturées et 3 kg d'or pillés au cours de cette opération.
- Le 21 novembre 2019 une attaque a eu lieu sur le site minier de Bukumbu où il a été noté le pillage de 3 Kg d'or que possédait des opérateurs qui ont passé la nuit dans le site en route pour Bukavu, 5 creuseurs miniers ont reçu des coups et blessures et 15 autres personnes emportées pour transporter les biens pillés.
- A Jambo1, le 24 novembre 2019, 3 filles mineures ont été violées, 4 personnes blessées et 10 autres emportées au cours de l'attaque menées par les éléments RM.
- En date du 8 décembre 2019 dans le site de Jambo 25 filles mineures ont été violées et 12 creuseurs ont été emportés pour transporter les butins lors de l'incursion des éléments RM.
- Le site minier de MPONGA a été attaqué le 15 décembre 2019 et une somme de 322 000 Francs Congolais a été pillée ainsi qu'un gramme d'or.

Tous ces incidents ont été résolus suite à l'implication des forces de sécurité pour répondre aux attaques contre les populations civiles perpétrées par les groupes armés.

6.7. BARRIÈRE ILLÉGALE /TAXATION ILLÉGALE

Les barrières illégales suivantes ont été répertoriées au cours de la période de juin à décembre 2019 accompagnées d'une perception illicite dans les axes suivants :

- Sites miniers de Nyombe, Bukumbu : les FARDC ont érigées barrières illégales en exigeant à chaque creuseur de payer une somme de 1 000 FC pour avoir accès à ce site minier et lui permettre de creuser les minerais.
- A Maimingi, les RM ont érigé une barrière et, pour que les artisanaux aient accès au site, ils leur avaient imposé une somme de 25 000 FC à chaque creuseur comme frais d'autorisation de passage et d'accès au site.

Nous avons remarqué au cours de cette période que ces barrières ont été érigées de manière sporadique et improvisée par ces services incriminés.

6.8. ACCIDENT /USAGE D'EXPLOSIFS

Cet incident a été signalé dans le site minier d'Isezya en territoire de Shabunda qui avait été investi par les RM de la faction Mbale qui ont exigé qu'on leur donne des minerais. Afin de les satisfaire, des explosifs ont été utilisés avec précipitation, ce qui a entraîné un accident blessant 4 creuseurs.

7. DISCUSSION

Malgré les efforts de la société civile et des autorités compétentes dans le territoire de Shabunda, de nombreux incidents continuent d'être rapportés. Le travail de suivis effectués par ACADOSHA sur les 21 incidents décrits dans ce rapport ne constitue qu'une partie des activités nécessaires à l'échelle du territoire pour assurer la transparence et la formalisation des chaînes d'approvisionnement.

Afin de poursuivre ces activités, ACADOSHA souhaite souligner les points suivants :

- Le signalement et le suivi des incidents a été rendu possible par le soutien d'IPIS et l'implication des autorités locales, forces de sécurité, société civile, et communautés minières;
- La plateforme Kufatilia offre un outil innovant et novateur pour faciliter le signalement et le suivi des incidents ;
- La tenue de réunions mensuelles de suivi des incidents au bureau d'IPIS à Bukavu permet d'évaluer le niveau de suivi réalisé par les différents partenaires sur la plateforme Kufatilia;
- Le suivi des incidents a été facilité par le renforcement d'un réseau indépendant, transparent et participatif d'ONG congolaise dans le cadre du suivi des incidents ;
- La plateforme Kufatilia a permis de faciliter grandement les interactions entre les partenaires au sujet de chaque incident signalé;
- Le système de remboursements automatique des unités de crédit téléphoniques par la plateforme Kufatilia pour chaque message de signalement d'un incident envoyé par un informateur est grandement apprécié sur le terrain;
- La collaboration et l'implication des acteurs de la société civile, des forces de sécurité, des communautés et des services techniques de l'Etat est renforcé par l'utilisation de la plateforme Kufatilia qui permet de lister des cas concrets d'incidents, connus avec une date, un lieu et une catégorisation, afin d'en effectuer le suivi.

Cette expérience nous a fait réfléchir sur les leçons tirées du suivi de ces incidents notamment le fait que le suivi des incidents doit s'échelonner sur une durée assez longue car de nombreux paramètres entrent en jeu.

Ce Projet a été une véritable opportunité pour faciliter le signalement des incidents et assurer leurs suivis en vue de les résoudre pour rendre et maintenir les chaînes d'approvisionnement propres et transparentes.

Cependant, nous devons noter les défis suivants : la persistance de certains incidents suite à l'ingérence et l'influence politique, les difficultés d'accéder à certaines zones et l'accès difficile à certaines informations. A cela s'ajoute la présence de groupes armés dans le territoire qui empêchent d'accéder librement à certaines zones.

8. CONCLUSION

Pour conclure, l'analyse des incidents dans la chaîne d'approvisionnement de l'exploitation minière artisanale dans le territoire de Shabunda (Sud-Kivu) fait la lumière sur les incidents qui sont liés à certaines faiblesses accordées à la gouvernance minière au Sud-Kivu et en RDC.

Cette situation entraîne un ralentissement des efforts entrepris pour assainir les chaînes d'approvisionnement à Shabunda, tout en favorisant certaines pratiques telles que la fraude et la détention des minerais par des personnes non éligibles.

Enfin, nous avons constaté que la traçabilité des minerais n'a pas apporté les solutions attendues car certains paramètres n'ont pas pu être pris en compte, notamment les aspects sécuritaires, l'accessibilité de certaines zones et la présence de groupes armés.

L'amélioration des conditions de vie des creuseurs artisanaux laisse à désirer et ACADOSHA travaille à réduire les incidents dans les chaînes d'approvisionnement en vue d'améliorer le secteur minier pour attirer les investisseurs.

9. RECOMMANDATIONS

Au terme de cet article, l'ONG ACADHOSHA recommande ce qui suit :

Aux autorités nationales, provinciales et locales

- De mettre en place une politique de résolution des incidents en misant sur l'application des instruments juridiques nationaux et internationaux ;
- D'accélérer le processus de qualification et de validation des sites miniers à Shabunda ;
- De lutter contre l'insécurité en rendant accessible tous les axes non encore accessibles ;
- D'instituer des ZEA dans les sites déjà validés et qualifiés ;
- D'accompagner les coopératives à se formaliser selon les exigences de l'Acte uniforme de l'OHADA ;
- De lutter contre l'impunité et les crimes économiques ;
- De restaurer l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire ;
- D'accélérer le processus de démobilisation et réintégration des groupes armés ;
- De formaliser la traçabilité de l'or ;
- De payer décemment les agents de l'Etat et des services de sécurité ;
- D'encourager les investisseurs tant nationaux qu'internationaux à installer des entreprises minières dans le territoire.

Aux services Techniques des Mines : SAEMAPE, Services de Mines et CAMI

- De s'impliquer dans le processus de qualification et de validation des sites miniers ;
- Que le SAMAPE joue pleinement son rôle d'accompagnement des creuseurs artisanaux ;
- De tenir à jour les sites qualifiés et validés ainsi que leurs capacités des indices minéralogiques.

Aux Partenaires techniques et Financier de la RDC

- D'Appuyer l'Etat congolais et les organisations de la société civile pour l'assainissement du secteur minier artisanal en RDC.

Aux Organisations de la Société Civile

- De Monitorer les incidents qui peuvent ternir l'image de la chaîne d'approvisionnement ;
- De soutenir les initiatives de l'Etat sur la traçabilité ;
- D'accompagner et encadrer les artisanaux miniers et les coopératives minières ;
- De mobiliser des moyens auprès des partenaires en vue de documenter les incidents et produire régulièrement des articles de plaidoyer.

Aux Communautés locales

- De s'approprier le processus de traçabilité et de dénoncer tous les incidents observés dans leurs zones via la plateforme Kuffatilia.

Aux Opérateurs miniers locaux

- De maintenir les chaînes d'approvisionnement propres et de dénoncer les pratiques qui ternissent l'image des sites miniers via la plateforme Kufatilia ;
- De travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes pour rendre les chaînes d'approvisionnement propres et de s'abstenir de toute pratique liée à la fraude, la corruption ou le travail malsain.

10. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Guide de l'OCDE sur le devoir de Diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant des zones des conflits à haut risque troisième édition 2016.

Les Raia Mutomboki, Déficience du Processus de Paix en RDC et Naissance d'une Franchise Armée.

Site Internet du Ministère des Mines : www.mines-rdc.cd.

Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minière telle que modifiée et complétée par la loi n° 18/001 du 09 mars 2018.

Rapport d'évaluation du projet RMT (Responsible Minerals Trade) de l'OIM.

Rapport annuel 2018 du Bureau de l'Etat Civil du territoire de Shabunda.

Rapport du Bureau Territorial de Shabunda.

Cartographie "des barrières payantes" au Sud-Kivu, actualisation du Cluster Protection 2019.

Rapport final ACADHOSHA sur le Suivi de l'incident en territoire de Shabunda 2019.



ACADHOSHA
asbl

